



LETTRE D'INFORMATION N°1

Février 2021



Pour notre première lettre, votre syndicat a choisi de vous informer des actions effectuées depuis notre dernière assemblée générale ordinaire du mois d'août 2020. Vous aviez souhaité une meilleure communication pour vous permettre de mieux connaître l'ASA dans son fonctionnement. Voici donc nos actions menées depuis septembre dernier :

1) Avoir une communication directe par email vers chacun d'entre vous – en plus du site internet :

Nous avons ouvert une adresse de messagerie qui permet maintenant de diffuser directement l'information et de répondre à vos questions : defensemerjullouvillecentre@gmail.com

Pour ce faire nous avons besoin davantage d'adresses mails. Ces adresses sont confidentielles et ne seront transmises à personne d'autre, ni affichées lors des envois en nombre. Nous avons actuellement réuni 180 adresses, mais nous sommes 967 ! Notre objectif serait d'avoir au moins 400 adresses en fin 2021 et toutes les adresses si possible fin 2022. Ainsi vous pourrez tous recevoir la même information au même moment.

Pour collecter toutes ces adresses, la distribution d'un courrier en boîtes aux lettres a commencé fin 2020 pour vous demander cette information. Nous remercions ceux qui ont donné suite. La distribution sera reprise dans le premier trimestre et cet été.

2) Mettre à jour le fichier des propriétaires au 1^{er} janvier 2021 nécessaire pour l'établissement du role et l'envoi des documents (convocation à l'AG, redevance) :

Le fichier des propriétaires et de leurs parcelles avait besoin d'une révision. En effet le cadastre avait été mis à jour il y a six ans et les parcelles ont été renumérotées, fusionnées pour certaines ou démembrées pour d'autres ; des mutations n'étaient pas parvenues à l'ASA et des propriétaires ne figuraient pas dans le périmètre. Des indivisions n'ont pas été portées à la connaissance de l'ASA comme aussi des changements d'adresse. Au final notre fichier affiche 967 propriétaires dans le périmètre syndical (voir le plan sur notre site : <http://www.defensemerjullouvillecentre.fr/joomla1.5/>)

3) Avancer dans les études de solutions, en concrétisant la collaboration avec la mairie, pour un objectif de protection contre la mer de la totalité du littoral de Jullouville :

Devant la brèche sur la partie Nord de la digue causée par la mer en mars 2020 et devant la fréquence des tempêtes due au réchauffement climatique, il est absolument nécessaire d'envisager sa consolidation, sa réfection voire son remplacement dans le cadre plus large d'un projet de protection de tout le front de mer de la commune.

Suite à des pourparlers avec la mairie et après un contact avec le député Bertrand Sorre, nous avons pu lancer en décembre la coopération effective avec la mairie pour l'appel d'offre portant sur une large étude générale de la protection du front de mer de Jullouville.

La municipalité a accepté de la partager et même d'en être maître d'ouvrage principal. Nous sommes satisfaits que ce sujet soit pris en compte et enfin reconnu comme essentiel et global. Nous vous invitons à prendre connaissance de la **délibération du conseil municipal du 14 décembre** en PJ et sur le site.

En premier lieu, selon les procédures publiques, un appel d'offres est nécessaire pour sélectionner le cabinet spécialisé qui sera en charge de cette étude. Son cahier des charges est en rédaction par *Granville Terre et Mer* qui a répondu favorablement à la demande d'assistance.

Une fois le cahier des charges approuvé, l'appel public pourra être lancé, les offres des candidats reçues et examinées et la décision pour celui qui répond au mieux à notre attente.

Ensuite, compte tenu du résultat de l'étude et du choix des parties - la commune, de l'ASA et de la DDTM (L'État pour le domaine maritime) - des priorités seront définies et le financement étudié.

4) Financer notre part du projet de protection du front de mer de Jullouville

Il nous faut donc prévoir son indispensable financement. Des subventions seront demandées qui viendraient compléter la participation de la commune et de l'ASA.

Pour financer les besoins annuels d'investissement concernant notre part du projet, il apparaîtra ultérieurement la redevance d'investissement personnalisée par propriétaire.

Elle sera basée sur le revenu cadastral pondéré par l'emplacement de la parcelle : soit à l'est de la route (zone 2) avec coefficient 1, soit à l'ouest entre route et mer (zone 1) avec coefficient 2 comme le stipulent les statuts et tel qu'adopté lors de l'AGO de 2013.

Avec la coopération de la DGFIP, toutes les valeurs cadastrales des parcelles ont été renseignées au 1^{er} janvier 2021.

Le montant à payer sera calculé au prorata du total des valeurs du périmètre selon la formule :

$$\text{Redevance d'investissement due par chaque propriétaire de parcelle} = \frac{\text{Besoin annuel en crédit d'investissement} \times \text{Revenu cadastral pondéré parcelle}}{\text{Total des revenus cadastraux pondérés du périmètre syndical}}$$

Cette redevance s'ajoute à la redevance de fonctionnement et d'entretien que vous recevez déjà et dont le montant variable est fixé en fonction du budget et votée en AG (20 € en 2020).

5) Être à l'écoute des chercheurs qui étudient l'érosion du littoral normand :

L'organisme au niveau de la région qui rassemble les chercheurs et produit des données sur l'érosion de nos côtes normandes est *Le Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts-de-France* ou *ROL*.

Le ROL œuvre depuis 2010 à identifier, coordonner, harmoniser, diffuser et valoriser la connaissance sur les thématiques de la dynamique côtière, des risques naturels en milieu littoral et de la biodiversité en tant que marqueurs des changements côtiers.

Ce réseau interrégional fournit aux élus et décideurs des clefs de compréhension au travers de ses outils afin d'éclairer leurs prises de décision sur la gestion du trait de côte. Il accompagne les acteurs sous la forme de colloques, séminaires, ou éclairages techniques.

Nous avons suivi depuis plusieurs années le ROL et assisté aux colloques et particulièrement en décembre 2020 par téléconférence. Ce dernier a porté sur des cas concrets intéressants. Sur le site du ROL www.rolnp.fr , vous pouvez avoir accès à ce 8^{ème} séminaire et à toutes les nombreuses informations de cet organisme remarquable.

En souhaitant que ces informations répondent à votre attente

Le président Bernard Masurel et le vice-président Daniel Lesguillier

Pour mémoire les autres syndics sont Pierre Chéron (trésorier), Chantal Delaunay (secrétaire), Florence Grandet, Caroline Homo, Jean-Jacques Masson (architecte), Henri de la Monneraye (responsable des travaux) et Patrick Ozanne.

- Consultez le site : <http://www.defensemerjullouvillecentre.fr/joomla1.5/>
- Délibération du conseil municipal du 14/12/2020